COMPTE-RENDU

Réunion de comité technique du projet territoire Boutonne

Jeudi 14 mars 2019– 14h30 – St Jean d'Angély

Etaient présents :

Nom	Structure	Nom	structure
Manuella BROUSSEY	AEAG	Pascal DUBOIS	DREAL
Jean Philippe MORIN	AIB2	Romain OZOG	EPTB Charente
Joelle LALLEMAND	APIEEE	Jean Claude PEIGNE	Fédération de pêche 79
Stéphane GIRAUDEAU	ASA Boutonne	Marie ROUET	Fédération de pêche 17
Francis FORGEARD	ASA Boutonne	Jean Louis DEMARCQ	Poitou-Charentes Nature
Marie Claude GAUTHIER	Chambre d'agriculture 79	Elise VILCHANGE	SMAEP4B
Kristell PICHODOU	Conseil départemental 17	Nathalie DESWARTVAEGHER	SYMBO
Juliette BERNARD	Conseil départemental 17	Aurélie BELLICAUD	SYMBO
Mathieu HARDRECHY	DDT79	Harold RETHORET	SYMBO
Mylène JOSSINET	DRAAF	Fabien POUSSIN	SYRES
Martin AIGLE	DRAAF		

Excusés : Erick BROUSSARD (AFB), Valentin POMMIER (Chambre d'agriculture 17), Jean Luc AUDE (Chambre d'agriculture 79), Laurence VALEMBOIS (DDTM17), Frédéric EMARD, Mickaël COUTANTIN, Pascal VOIX, Florent STAUDT (SYMBO)

I. Bilan 2018 des diagnostics d'exploitation agricole

Un comité technique restreint a été réuni pour définir la forme que pouvait prendre le rendu final des diagnostics et notamment discuter des données transmissibles. Ce travail est présenté ce jour et pourra faire l'objet de remarques à la fin de la présentation.

Présentation générale

Sur les 8 diagnostics réalisés chez des exploitations prélevant en nappe d'accompagnement et avec projet d'être raccordé à une réserve, 5 sont en Charente Maritime. Pour les différencier, il pourrait être apposé une pastille de couleur sur la carte.

L'information sur les surfaces drainées avait été intégrée dans les diagnostics pour répondre à une demande de la FD de pêche qui souhaitait savoir comment fonctionnaient les drains en bordure de rivière. 4 exploitations semblent être intéressées par des aménagements de berge. Ces informations sont à faire remonter auprès des techniciens rivières. 4 exploitations étaient également intéressées par un plan de gestion des haies.

Un des objectifs du diagnostic est de faire remonter les attentes ou les besoins des exploitants et de transmettre ensuite aux structures compétentes. Le bilan fait apparaître des améliorations à avoir sur certains postes (pollutions ponctuelles notamment) mais ça ne peut refléter l'ensemble des exploitations du bassin car ce n'est qu'un échantillon. Le point sur l'année 2018 permet de revoir la manière d'opérer les diagnostics, les données qui sont demandées pour optimiser les futurs diagnostics et les rendre qualitatifs.

Sur les 5 exploitations en élevage diagnostiquées, 4 ont plus de 200 UGB.

Les données sur les apports d'eau sont à prendre avec mesure car ce sont des fourchettes relevées sans tenir compte des années climatiques et des restrictions d'eau.

Pistes d'action globales possibles

1 exploitation a adapté son semoir et teste si la baisse de l'utilisation des phytosanitaires peut être corrélée avec la réduction entre les rangs de maïs. Elle sera sûrement suivie en 2019 par la CA.

1 exploitation teste des cultures associés ; Sachant qu'Arvalis travaille également sur cette thématique, il pourrait être opportun que cette exploitation teste grandeur nature les expérimentations d'Arvalis.

- 1/18 avait des problèmes de résistance d'herbicides sur leurs terres.
- Plusieurs intègrent la luzerne pour concurrencer les adventices. Du coup, est-ce qu'il serait intéressant de les rencontrer pour faire écho à la fiche action abandonnée « étude de faisabilité d'une filière luzerne » ? l'étude a conclu à une filière pas rentable à l'échelle industrielle cependant cette culture reste intéressante agronomiquement à l'échelle de la parcelle.
- Plusieurs sont attentifs à la dose utilisée pour les phytosanitaires, d'autres moins. Les premiers pourraient participaient au bulletin santé végétal, c'est-à-dire être relai sur le terrain pour donner des informations adéquates et les transmettre au sein du réseau d'agriculteurs.
- 1 exploitation est prête à tester l'introduction de soja ou sorgho en fonds de vallée à la place du maïs car ces parcelles représentent une petite surface. Le sorgho comparativement au maïs demande un peu moins d'eau mais c'est la conduite de cultures qui est plus complexe. La complexité est également la valorisation surtout quand c'est un céréalier. Les issues possibles sont plutôt à trouver localement avec des voisins éleveurs.

Contexte et conclusion

L'IFT n'était pas calculé initialement car l'analyse des diagnostics était plutôt qualitative, mais devra être intégré pour répondre notamment aux objectifs de la fiche action observatoire de l'assolement. Des réflexions sont en cours pour optimiser son calcul lors des diagnostics quand l'IFT n'est pas connu de l'agriculteur. L'AEAG a en effet fait remonter ce manque d'indicateurs sur la partie phyto et ferti nécessaires à une analyse comparative rapide. Mais l'intérêt des diagnostics est bien également une analyse qualitative du contexte et des pratiques.
Il y a une impression de certains acteurs que l'échantillon des exploitations est plutôt vertueuse en matière de pratiques (désherbage…). Cependant, il n'est pas possible de tirer une conclusion aussi nette. Ce qui est important de regarder, c'est la mise en place de cette démarche sur la Boutonne. A l'échelle Adour Garonne, dans les programmes Re'sources, ces diagnostics sont difficilement mis en place.
Il y a une grande importance de fournir un bilan pour améliorer continuellement le rendu mais aussi le conseil pour les agriculteurs sur le volet quantité et le volet qualité. Un compromis est à trouver sur les perspectives des diagnostics car Il faut jongler entre l'évaluation qui ressort du diagnostic, le gain attendu à l'échelle du bassin mais aussi l'intérêt pour l'exploitant et le coût des modifications. Il faut aussi prendre en compte que le diagnostic et son suivi s'inscrive dans le temps : certaines préconisations ne sont pas encore acceptables pour l'année n+1 et n+2 mais le deviendront peut être par la suite. L'intérêt des diagnostics est également d'affiner les outils du projet de territoire proposés pour les exploitants (identification de thématiques pour définir des formations ou journées d'expérimentation) et de faire le lien avec d'autres fiches actions (expérimentations intéressantes pour alimenter des groupes de travail par exemple).

Il est déploré, alors que de nombreux agriculteurs sont demandeurs, l'impossibilité de contractualiser des MAE sur une grosse partie du territoire Boutonne 17 car il n'y a pas d'enjeu eau ou enjeu biodiversité. Auparavant, il a été possible d'accorder à une structure la possibilité de couvrir les zones blanches non couvertes par des opérateurs. A voir comment évoluera la prochaine programmation.
L'année prochaine, il sera présenté le bilan 2019 des diagnostics ainsi que le suivi des préconisations issu du bilan 2018. Le document pour réaliser le diagnostic était jusqu'à présent un document d'enquête individuel.

Pour répondre aux nouvelles demandes, soit on y ajoute les nouvelles données à intégrer (sous réserve de ne pas trop surcharger le dispositif), soit on évolue vers des diagnostics collectifs pour pouvoir en faire plus. En terme de communication, il peut être envisagé de présenter à minima le bilan des diagnostics à l'AG de l'ASA Boutonne. Cette dernière indique qu'il a été envisagé d'avoir un témoignage d'un exploitant diagnostiqué.
Il sera transmis avec le compte rendu de réunion, le diaporama présenté par la Chambre d'agriculture 79.

II. Validation fiche action observatoire de l'assolement

La fiche action doit être présentée en comité technique avant d'être validé par le prochain comité de pilotage.

Elle avait été discutée lors d'un précédent comité technique. Il a été rajouté depuis qu'en 2019, l'observatoire se mettra en place en priorité sur les 29 exploitations raccordées aux réserves issues de la première tranche de travaux (soit les réserves le long de la Boutonne et la Trézence). Des données ferti et phyto pourront être compilées depuis les diagnostics pour alimenter l'observatoire. Les réflexions sur cette fiche action sont également en cours sur le bassin de la Sèvre Niortaise où il y a également cette demande afin d' automatiser et optimiser la récupération des données. A terme, l'idée est d'aller vers un observatoire complet des exploitations irrigantes.

L'AEAG fait remarquer que l'idée initiale était bien un observatoire des assolements et des pratiques donc il faudrait réactualiser le titre de la fiche action.

A compter de la signature de l'arrêté de l'autorisation des réserves, le SYRES a 6 mois pour mettre en place le protocole mais celui là n'est pas encore défini.

Il est proposé de remplacer « apporter une connaissance sur les pratiques agricoles « par « suivre les pratiques agricoles ».

III. Bilan 2018 du projet de territoire

L'objectif aujourd'hui n'est pas de faire une présentation qui sera fait de toute façon à la prochaine CLE mais de voir ensemble s'il y a des attentes particulières sur la forme du bilan, de modifier ou compléter si nécessaire ce bilan par rapport à ce qui avait été fait l'année dernière. En 2018, il avait été présenté des graphiques de % d'atteintes des objectifs par action mais ils ne sont pas toujours objectifs à cause des indicateurs de suivi identifiés initialement qui ont évolués depuis. Soit on mesure une action quantitativement avec un nombre de dossiers suivis par exemple, soit on rentre dans le détail technique et qualitatif mais ça demande plus de temps. Les 2 approches apparaissent intéressantes : suivi des indicateurs tout en apportant une explication technique des actions (traduction en terme de réalisation sur des secteurs plus stratégiques par exemple).

Il est proposé d'envoyer le bilan détaillé des actions du projet de territoire en amont de la réunion de la CLE pour pouvoir en prendre connaissance. Ce pourra être envoyé 15 jours avant (délai légal d'envoi des documents soumis à validation) en parallèle des autres documents.

Une carte répertoriant l'ensemble des actions 2018 du projet de territoire est en cours de préparation.

IV. Questions diverses

- En ce qui concerne le projet des réserves Boutonne 79, le bureau d'études doit refaire une simulation en intégrant les nouveaux seuils définis pour les projets de Charente maritime. Une réunion de présentation aux 3 associations (APIEE, GODS, SNE) pourrait être envisagée pour le mois d'avril si le rendu est prêt. Les discussions avec la FD pêche 79 se poursuivent (retour du suivi fait cet hiver par la FD). La concertation du public pourrait être prévue début juin.